

Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelitige.com



Me Marie-Pier Cloutier
Ligne directe : (514) 982-3346
Courriel : mpcloutier@woods.qc.ca

6 juin 2022

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 2.55
Montréal (QC)
H4Z 1A2

OBJET : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital – Phase 2
Notre dossier : 6764-1 Dossier Régie : R-4156-2021 – Phase 2

Chère consœur,

Suivant la communication de la Régie du 3 juin dernier, les Demanderesses soumettent la présente planification d'audience modifiée pour l'examen de la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Afin de répondre à la demande de la Régie pour que soient ajoutés des témoins qui pourront répondre à des questions sur les sujets 1) réglementation, 2) prévision de la demande et 3) approvisionnement, les Demanderesses prévoient l'ajout d'un panel de témoins de faits. La preuve des Demanderesses sera ainsi subdivisée :

- 1) Un panel composé de messieurs Éric Lachance (Président et Chef de la direction d'Énergir), Jean-Benoit Trahan (Président de Gazifère et Directeur des opérations Région de l'Est d'Enbridge) et Rock Marois (Président d'Intragaz), lesquels présenteront un mot d'ouverture d'une durée de quinze (15) minutes;
- 2) Un panel composé de M. Jean-Pierre Lessard, de la firme Aviseo, dont le témoignage à titre de consultant sera d'une durée approximative de trente (30) minutes portera principalement sur le rapport déposé comme pièce B-000028, EGI-3.

M. Lessard est disponible seulement les 13 et 14 juin.

- 3) Un panel composé des témoins suivants, en mesure de répondre à des questions sur les sujets identifiés par la Régie dans sa lettre du 3 juin :
- a. Pour Énergir, messieurs Jean-François Tremblay (Directeur principal, Réglementation), Marc-Antoine Fleury (Conseiller principal, Réglementation) et Vincent Regnault (Directeur exécutif, Approvisionnement gazier et développement gaz renouvelables);
 - b. Pour Gazifère, messieurs Jean-Benoit Trahan (Président et Directeur des opérations Région de l'Est d'Enbridge) et Benoît Gratton (Directeur – Nouvelles initiatives);
 - c. Pour Intragaz, monsieur Rock Marois (Président);

Ce panel pourrait être appelé à témoigner en chef pour une durée de 15 minutes. Suivant cela, les témoins seront disponibles pour répondre à des questions sur les sujets identifiés par la Régie dans sa communication du 3 juin. L'ajout d'un panel de témoins séparé est nécessaire aux yeux des Demanderesses afin de respecter leur stratégie pour la présentation de leur preuve.

Bien que les Demanderesses aient veillé à trouver les témoins nécessaires pour répondre aux questions qu'elles anticipaient sur les sujets identifiés, elles réservent néanmoins leur droit de prendre des engagements, si requis. Elles réservent également leur droit de s'objecter aux questions qui pourraient être non pertinentes, à la lumière de la preuve au dossier.

Pour terminer, les Demanderesses notent que monsieur Jean-Benoit Trahan est disponible les 13 et 14 juin seulement et demandent respectueusement à la Régie de tenter d'accommoder les contraintes de son horaire.

- 4) Les panels du Dr Toby Brown et de la Dre Bente Villadsen demeurent tels que prévus dans la lettre de planification des Demanderesses datée du 18 mai 2022.

La lettre de planification d'audience des Demanderesses du 18 mai dernier demeure pour le reste, mis à part pour la planification des plaidoiries, qui a été modifiée par la Régie. Les arrangements pour la traduction simultanée ont de plus été faits et les intervenants ont eu la possibilité de prendre part à un test s'ils le voulaient. Les Demanderesses fournissent ci-après (Annexe A) les instructions pour une utilisation optimale des services de traduction simultanée, à titre de rappel.

Nous demeurons disponibles si des questions subsistent. Dans l'intervalle, veuillez agréer, chère conseil, nos meilleures salutations.

Woods s.e.n.c.r.l.



Marie-Pier Cloutier

MPC

Miller Thomson s.e.n.c.r.l.



Adina-Cristina Georgescu

ACG

c.c. : Mes Patrick Ouellet et Eric Bédard – *Woods*
Me Paule Hamelin – *Gowling WLG*
Me Steve Cadrin – *DHC Avocats*
Me André Turmel – *Fasken*
Me Éric David – *Sarrazin Plourde*

ANNEXE A

Instructions - Utilisation des services de traduction simultanée

Pour les personnes bilingues :

Utilisez Teams pour écouter l'ensemble des interventions (en français et en anglais, sans écouter la traduction). Veuillez vous référer aux instructions ci-dessous, si vous souhaitez entendre la traduction.

Pour les personnes francophones :

Utilisez Teams pour écouter les interventions en français ou lorsque vous devez intervenir.

Si l'intervenant est anglophone :

- Dans Teams, allez sur *Autres* (ou ...), puis *Paramètres de périphérique* et désactivez le haut-parleur pour ne pas entendre l'intervenant en anglais.
- Cliquez sur le lien WebSwitcher, puis sur *Play* et choisissez le français pour entendre la traduction simultanée en français.
- Si vous posez une question à l'intervenant anglophone, assurez-vous d'activer **seulement votre micro** dans Team (si vous intervenez en gardant WebSwitcher et le haut-parleur de Teams ouvert, tous les participants entendront un écho).

Pour les personnes anglophones :

Si vous écoutez les interventions :

- Dans Teams, allez sur *Autres* (ou ...), puis *Paramètres de périphérique* et désactivez le haut-parleur pour ne pas entendre l'intervenant en français.
- Cliquez sur le lien WebSwitcher, puis sur *Play* et choisissez l'anglais.

Si vous intervenez :

- Dans Teams, allez sur *Autres* (ou ...), puis *Paramètres de périphérique* et désactivez le haut-parleur **uniquement** pour ne pas vous entendre deux fois.
- Cliquez sur le lien WebSwitcher, puis sur *Play* et choisissez l'anglais pour entendre la traduction lorsque des questions vous sont posées.